



## Commune de Jolimetz

### Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 18 septembre 2023

Le lundi 18 septembre deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Testelin (convocation pour 19 heures 45).

Date de convocation du Conseil : 11 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

**Présents** : Didier Debrabant, Anthony Vienne, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Charles Autreaux, Francine Van Herenthals, Edith Glasse, Jean-Marie Lalou, Stéphanie Moreaux, Thierry Guyonnet, Régis Rocquet, Hélène Delcroix, Mehdi Hamida.

**Absent** : Marc Houzet (procuration donnée à Didier Debrabant).

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

#### Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu du conseil municipal du 9 juin 2023,
- 2) Validation du compte-rendu du conseil municipal du 28 août 2023,
- 3) Délibération Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Mormal au SIAVED,
- 4) Délibération pour l'embauche d'un agent en contrat à durée déterminée au poste d'Adjoint administratif à raison de 20 heures par semaine,
- 5) Points travaux,
- 6) Organisation de la visite des ateliers « Chênelet » à Audruicq et la visite d'un béguinage,
- 7) Questions diverses.

#### **1) Validation du compte-rendu du conseil municipal du 9 juin 2023,**

Didier Debrabant, maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 juin 2023. Celui-ci est validé.

#### **2) Validation du compte-rendu du conseil municipal du 28 août 2023,**

Le Département du Nord pour la rédaction de la convention d'adhésion au service mission d'interim territorial (Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord) utilise l'écriture inclusive : « *des agent-es expert-es d'un domaine et doté-es d'une expérience adéquate* ». Charles Autreaux fait observer qu'il regrette cette formulation rendant la lecture selon lui moins aisée.

Didier Debrabant, maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 août 2023. Celui-ci est validé.

#### **3) Délibération Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Mormal au SIAVED,**



Monsieur le Maire expose que la communauté de communes du Pays de Mormal, nous demande de délibérer pour approuver ou pour nous opposer à l'adhésion au Syndicat Inter-arrondissement de Valorisation et d'Elimination des déchets à compter du 1 janvier 2024. Celui-ci a pour vocation le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Chaque commune est invitée à délibérer sur le sujet. Didier Debrabant rappelle que tous les membres du conseil ont reçu les documents permettant une réflexion au préalable. Anthony Vienne indique que la communauté de communes s'est engagée dans cette démarche depuis plusieurs mois. Monsieur François Erlem (Vice-Président du Pays de Mormal) est venu exposer les raisons de ce projet d'adhésion. La collecte et le traitement des déchets est une compétence obligatoire de la communauté de communes du Pays de Mormal (opérations de transport, de gestion, travaux d'investissement, valorisation énergétique des déchets, création-gestion des déchèteries, réseaux de chaleur). Un débat est engagé sur les principes de la procédure nominative du vote. Monsieur le maire propose de surseoir au vote.

#### **4) Délibération pour l'embauche d'un agent en contrat à durée déterminée au poste d'Adjoint administratif à raison de 20 heures par semaine,**

Monsieur le Maire expose qu'en raison de la suspension du poste d'un agent communal, nous avons besoin d'assurer un remplacement. Monsieur le Maire propose donc l'embauche à compter du 9 octobre 2023 d'un emploi permanent de secrétaire de mairie en contrat à durée déterminée de 3 ans renouvelable dans le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie C à l'indice majoré 412.

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité – 14 voix**

#### **5) Points travaux,**

Monsieur le Maire informe :

- le chantier de la Maison du sabotier avance selon le planning prévu initialement. Il y a eu une coupure durant la saison estivale. Les plans pour l'extension « atelier du sabotier » (murs en terre) ont été validés. Nous devrions pouvoir accueillir prochainement la toiture en chaume,
- des pieux pour la résistance sismique des nouveaux bâtiments (chaufferie – salle polyvalente-garderie-harmonie – toilettes école) ont été forés dans le sol leurs profondeurs varient de 6 à 15 mètres.
- le 9 octobre débuteront les tranchées qui recevront les canalisations d'assainissement et de chauffage, les structures bois seront montées durant les vacances de la Toussaint,
- le 12 octobre nous devrions avoir la validation des subventions régionales pour le dossier transition énergétique :

FRATRI : 23 110 euros ;  
Pacte 2 SAT : 378 737 EUROS

- un lotissement de 10 logements va être entrepris par la société Proteram.

#### **6) Organisation de la visite des ateliers « Chênelet » à Audruicq et la visite d'un béguinage.**

Monsieur le Maire informe que les ateliers « Chênelet » envisagent la construction de 8 logements « Béguinage » attenants à la salle des sports. Il propose au conseil municipal de se rendre à Audruicq le jeudi 19 octobre pour une visite des ateliers et pour visiter des logements similaires à ceux qui seront construits à Jolimetz.

#### **7) Questions diverses.**

**Monsieur le Maire informe :**

- Un rendez-vous est prévu avec le « réseau Arc en Ciel-autocars » concernant l'arrêt de bus sur la chaussée Brunehaut,



- L'Orchestre Harmonique de Jolimetz jouera à Prisches ce dimanche.

**Mehdi Hamida :**

- Présente le programme de Jol'fest, la manifestation se déroulera ce WE.
- Informe que la brasserie La Pronne souhaiterait organiser une animation au mois de mars à la salle Arthur André.

**Edith Glasse :**

- Pose la question du nettoyage (mauvaises herbes) de la rue Coulon. Monsieur le Maire précise que les agents travaillent actuellement (entretien des caniveaux et trottoirs) : rue du Pavé et rue Coulon. Par ailleurs, dans le respect de la loi, nous n'avons plus recours aux désherbants.
- S'inquiète du fait que le panneau d'affichage soit en panne.

**Jean-Marie Lalou :**

- Afin d'éviter les repousses de branchages, souhaite le « passage » du broyeur sur le sentier qui a terme devrait pouvoir permettre l'accès à la « ferme de l'Hôpital » via la chasse Pénin.

**Anthony Vienne :**

- Informe que la commune a déposé auprès des services du Département une demande pour bénéficier de deux journées « initiatives culturelles », dans le cadre de la lutte contre l'isolement. Notre demande a été considérée comme recevable et sera présentée lors de la commission permanente du Conseil Départemental le 13 novembre 2023.
- Souhaite que nous puissions utiliser le Fonds d'Action Culturelle en direction des enfants avant la fin de l'année.

**Noël Delleaux :**

- A reçu un mail émanant de la présidente de l'Orchestre Harmonique de Jolimetz sollicitant le versement de la subvention exceptionnelle attribuée à l'occasion du concert réalisé avec l'association « Gamins-Gamines ».
- S'inquiète du fonctionnement du futur Béguinage. Si les logements sont inoccupés seront-ils à la charge de la commune... Anthony Vienne souhaite que soient posées quelques questions au concepteur du projet lors du voyage prévu à Audruicq : notamment en cas de dissolution de la foncière Chênelet qui devient propriétaire (engagement pour 99 ans), la foncière Chênelet peut-elle revendre le projet et à qui ?

**Stéphanie Moreaux :**

- Informe qu'il y a de nouveaux inscrits pour l'association Badminton. La question des terrains est préoccupante : elle souhaite que nous puissions envisager une nouvelle disposition du stockage (chaises sur le côté et armoires installées à nouveau dans le vestiaire).

**Mireille Dupire :**

- Sollicite de la main d'œuvre pour les préparatifs de « Jol'Fest » : jeudi soir (rendez-vous à 17 heures).

*Fin de la séance à 22 heure 00*

*Page 3 sur 3*

**Le Maire,**

**Didier DEBRABANT**



*G. Jolimetz*

